RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 01916
Numéro SIREN : 431 934 603
Nom ou dénomination : NOVALI

Ce dépôt a été enregistré le 10/09/2012 sous le numéro de dépôt A2012/021794

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE LYON

21794

4212678

Dénomination : NOVALI
Adresse : 4 rue Duguesclin 69006 Lyon -FRANCE-

n° de gestion : 2000B01916
n° d'identification : 431 934 603

n° de dépôt : A2012/021794
Date du dépôt : 10/09/2012

Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

4212678

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - 44 rue de Bonnel
69433 LYON Cedex 03
Tél : 04 72 60 69 80 - Fax : 04 72 60 69 81

NOVALI

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 1 200 000
Siège Social : 4, rue Duguesclin 69006 LYON
431 934 603 RCS LYON

EXTRAIT

DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE MIXTE EN DATE DU VENDREDI 29 JUIN 2012

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

L'an deux mil douze, et le vendredi 29 juin à 11 heures 30,

Les actionnaires de la société NOVALI se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Président selon lettre recommandée adressée à chaque actionnaire le 6 juin 2012.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire. Les pouvoirs des actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Serge MATHIEU, en sa qualité de Président de la société.

La feuille de présence certifiée exacte par le Président permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 120 actions sur les 120 000 actions ayant le droit de vote.

Les statuts ne prévoyant aucun quorum, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité prévue aux statuts.

Le Cabinet CLGO et le Cabinet ROBERT OHAYON & ASSOCIES, Commissaires aux comptes titulaires, ont été régulièrement convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 6 juin 2012.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion de la société et du groupe établi par le Président,
- Présentation des comptes consolidés et des comptes sociaux de l'exercice clos le **31 décembre 2011**,
- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission, en ce qui concerne les comptes sociaux individuels et les comptes consolidés,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le **31 décembre 2011**,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le **31 décembre 2011**,

- Quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, et approbation des dites conventions,
- Examen du renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Délégation de pouvoirs au Président à l'effet de procéder à une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation des commissaires aux comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31 décembre 2011**,
- les comptes consolidés arrêtés au **31 décembre 2011**,
- le rapport de gestion et le rapport sur la gestion du groupe établi par le Président,
- les rapports des Commissaires aux comptes,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents et renseignements relatifs à la présente assemblée ont été adressés aux actionnaires et aux Commissaires aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par les statuts.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Président puis des rapports des Commissaires aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de co-Commissaire aux comptes Titulaire du Cabinet CLGO et le mandat de co-Commissaire aux comptes suppléant de la société CORCEP arrivent à expiration ce jour,

DECIDE de ne pas renouveler ces mandats,

DECIDE en conséquence de nommer :

- Le Cabinet DRC - Diagnostic Révision Conseil, dont le siège est à LYON 6ème (69) 112 rue Garibaldi, aux fonctions de co-Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement du Cabinet CLGO.

- Monsieur Jean François BOURRIN, demeurant professionnellement à LYON 6ème (69) 112 rue Garibaldi, aux fonctions de co-Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de la société CORCEP.

Pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Les Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ont déclaré accepter les mandats qui viennent de leur être conférés et n'être frappés d'aucune interdiction ni d'aucune incompatibilité quant à leur exercice.

POUR EXTRAIT, CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

Serge MATHIEU

